

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2168

2 octobre 2007

SOMMAIRE

AB Foods Luxembourg S.à r.l.	104029	International Terry Company S.à.r.l.	104018
Ariana Holding	104043	Internégoce S.A.	104020
Atlantic Union S.à r.l.	104018	Kirano S.A.	104027
AZ Electronic Materials Holdings Sàrl ..	104026	Lake Luxembourg Investissements	104061
AZ Electronic Materials Holdings Sàrl ..	104024	Livingston s.à r.l.	104064
Banca Lombarda Sicav	104023	Luxembourg Investment Fund	104032
Base Investments Sicav	104024	Luxembourg Selection Fund	104031
Belgravia European Properties	104021	M3 Architectes S.A.	104064
BVfon Holding S.A.	104027	Macquarie Airports (Brussels) S.A.	104020
CEREP III Denmark S.à r.l.	104026	Mecaman S.A.	104028
CEREP III Sweden S.à r.l.	104027	Mecatramine S.A.	104028
CEREP Italy Two S.à r.l.	104030	Mineral Investments S.A.	104025
CEREP Louveciennes S.à r.l.	104029	Miramar S.A.	104032
CEREP Montrouge S.à r.l.	104022	Neo Business Process Outsourcing S.à r.l.	
CEREP W S.à r.l.	104031	104044
Coiffure Michou	104032	NG Luxembourg S.A.	104030
DomusVi International S.A.	104033	Polyprint S.A.	104033
Editions Informatique Multimédia S.A. ..	104058	Protection Re	104025
FINB S.A.	104025	SF (Lux) Sicav 3	104031
FINB S.A.	104022	Söderberg Investments S.A.	104021
Fipollux Holding S.A.	104018	SOLUFAR, Société Luxembourgeoise	
Forsythia Management & Engineering		pour Fouilles Archéologiques S.à r.l. ...	104064
(F.M.E.) S.A.	104018	Stadeco International S.A.	104026
Gephar S.A.	104019	Trajan Luxembourg S.à r.l.	104028
Harmony Fund	104029	Urban Workshop of Architecture	104063
Healthways International, S. à r.l.	104019	Warner Chilcott Intermediate (Luxem-	
IHLC Investment Company Sàrl	104030	bourg) S.à r.l.	104021
Infor Global Solutions European Finance		W.M. Investment Group S.A.	104018
S.à r.l.	104022	Wynchurch Capital Investments S.à r.l.	
Infor Global Solutions TopCo II	104023	104019
Intercoiffure Michou, S.à r.l.	104032	Xellent S.à r.l.	104020

**W.M. Investment Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Forsythia Management & Engineering (F.M.E.) S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.644.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104672/734/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09165. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

International Terry Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.739.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104671/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09173. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Atlantic Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 46.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2004.

Signature.

Référence de publication: 2007104688/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06386. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Fipollux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.643.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 novembre 2006

5. L'Assemblée, après avoir été informée du décès de Maître Jacques Mersch, décide de nommer Administrateur, en son remplacement, Maître Lucy Dupong, Avocate, demeurant professionnellement au 4-6, rue de la Boucherie à L-1247 Luxembourg. Son mandat prenant cours immédiatement, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007104499/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Healthways International, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.288.

—
EXTRAIT

En date du 22 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que Gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant B de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007104503/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Wynnchurch Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.321.

—
EXTRAIT

En date du 17 août 2007, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} août 2007 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 23 août 2007

B. Zech.

Référence de publication: 2007104505/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Gephar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 43.886.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2005

Renouvellement des mandats d'administrateurs de

- GEFILUX SA
- I.F.A. INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING SA
- Monsieur François Boudry

pour un terme de 6 ans, ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 16 mars 2005

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Boudry François comme administrateur délégué pour un terme de 6 ans, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

F. Boudry

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007104495/1219/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Internégoce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 22.749.

L'assemblée générale d'INTERNEGOCE S.A. tenue le 13 juillet 2007 a reconduit les mandats de:

M. Pierre Dewitte demeurant à L-8151 Bridel, Luxembourg, 13A, rue de Schoenfels, en tant qu'administrateur et administrateur délégué et l'a nommé président du conseil d'administration;

Mme Annie Dewitte demeurant à F-59122 Rexpoëde, France, 8, rue du Général Anthoine, en tant qu'administrateur;

Mme Sophie Dewitte demeurant à F-75019 Paris, France, 17, rue de l'Ourcq, en tant qu'administrateur;

M. Jean Reuter demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, Luxembourg, 3, rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2013.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2007104500/517/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Macquarie Airports (Brussels) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.818.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 juin 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses mandats d'administrateur et de président avec effet au 10 août 2007.

- Nomination de Madame Florence Gerardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet au 10 août 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104517/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Xellent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.169.

EXTRAIT

En date du 9 août 2007, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007;

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 août 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007104506/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 401.350,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 105.415.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 7 juin 2007

Le siège social de la société sera transféré de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Pour WARNER CHILCOTT INTERMEDIATE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104520/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00316. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Belgravia European Properties, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 825.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 113.404.

—
EXTRAIT

L'Associé unique, dans ses résolutions du 17 août 2007 a renouvelé les mandats des gérants.

- Monsieur Henri Grisius, gérant, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, gérant, maître es sciences économiques, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

- Monsieur Laurent Heiliger, gérant, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2007104501/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Söderberg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.061.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- L'Assemblée a pris note du fait que Maître René Faltz et que Maître Tom Felgen, Administrateurs de la société, ont changé d'adresse et demeurent désormais 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104367/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

CEREP Montrouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.636.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP S.à r.l., gérant unique et associé de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104379/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.050.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINB S.A.

J.-R. Bartolini / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007104628/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09745. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.138.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 14 juin 2007

En date du 14 juin 2007, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104363/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 550.550,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

—
Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 14 juin 2007

En date du 14 juin 2007, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104365/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Banca Lombarda Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 62.318.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 7 août 2007

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, les Administrateurs suivant:

- M. Luciano Massa, Président
- M. Massimo Amato, Administrateur
- M. Alfredo Magri, Administrateur
- M. Sebastiano Di Pasquale
- M. Riccardo Barbarini
- M. Alex Schmitt

2. L'Assemblée Générale ordinaire décide de réélire ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- M. Luciano Massa, Président, UBI BANCA INTERNATIONAL S.A., boulevard Prince Henri, 47, L-1724 Luxembourg
- M. Massimo Amato, Administrateur, UBI BANCA INTERNATIONAL S.A., boulevard Prince Henri, 47, - L-1724 Luxembourg
- M. Alfredo Magri, Administrateur, BANCA LOMBARDA S.p.A., Via Cefalonia, 62 1-25175 Brescia
- M. Sebastiano Di Pasquale, Administrateur, CAPITALGEST SgR S.p.A., Via della Posta, 9 1-25122 Brescia
- M. Riccardo Barbarini, Administrateur, BANCA LOMBARDA PRIVATE INVESTMENT S.p.A., Via Cefalonia, 70 1-25175 Brescia
- M. Alex Schmitt, Administrateur, Avocat à la Cour, rue de la Vallée, 44, L-2661 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

K. Agnes / C.-I. Berge

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2007104347/1183/36.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07896. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Base Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.127.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 5 juillet 2007

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007, des mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Roberto Franchi, Président du Conseil d'Administration et Administrateur.
- Madame Alyson I. Yule, Administrateur.
- Madame Lidia Palumbo, Administrateur.
- Monsieur Stefano Rogna, Administrateur.
- Monsieur Massimo Paolo Gentili, Administrateur.

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide également la réélection du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Roberto Franchi, BANCA DEL SEMPIONE S.A., 5 via P. Peri CH - 6901 Lugano

Administrateurs:

- Madame Alyson I. Yule, BANCA DEL SEMPIONE (OVERSEAS) LIMITED, George House, George Street, 3rd Floor P.O. Box N-8159 Nassau
- Monsieur Massimo Paolo Gentili, 45, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- Monsieur Stefano Rogna, BANCA DEL SEMPIONE S.A. 5 via P. Peri CH - 6901 Lugano
- Madame Lidia Palumbo, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à Espace Ariane, 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

K. Agnes / C.-I. Berge

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2007104345/1183/36.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06417. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

AZ Electronic Materials Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.248.125,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.143.

RIDGEFIELD ACQUISITION, l'associé unique de la Société, a changé d'adresse pour s'établir au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104393/5776/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 65.050.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINB S.A.

J.-R. Bartolini / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007104627/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09739. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Protection Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.615.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} août 2007

L'Assemblée nomme au poste d'Administrateur:

M. Thomas Tidholm

M. Michael Bergh

M. Ronald Daene

M. Lambert Schroeder

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée nomme, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, en tant que Réviseur
Indépendant:

Grant Thornton Luxembourg, 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour la société PROTECTION RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104515/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Mineral Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 62.216.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2007

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- L'Assemblée a pris note du fait que Maître René Faltz et que Maître Tom Felgen, Administrateurs de la société, ont
changé d'adresse et demeurent désormais 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104368/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

CEREP III Denmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.269.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP III S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP III S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104360/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Stadeco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.732.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104669/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09175. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

AZ Electronic Materials Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.248.125,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.143.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société
qui s'est tenue au siège social en date du 2 juillet 2007*

Le conseil de gérance a unanimement décidé de transférer le siège social de la Société du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104392/5776/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

CEREP III Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.648.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP III S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP III S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104391/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

BVfon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 112.857.

Le bilan du 15 décembre 2005 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104622/1012/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09145. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Kirano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 125.597.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 27 février 2007,
23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph Winandy comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007104308/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Trajan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.227.

EXTRAIT

Lors d'un acte notarié exécuté en date du 29 juin 2007, il ressort que les 90.000 parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social sont transférées de TRAJAN HOLDING LIMITED à TRAJAN LUXEMBOURG II Sàrl.

A compter du 29 juin 2007, les 90.000 parts sont détenues par l'associé unique de la Société, TRAJAN LUXEMBOURG II Sàrl, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.735.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007104337/4170/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Mecaman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 43.067.

Réunion du conseil d'administration du 11 mai 2007

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Alfred Gruszka aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007104330/642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Mecatramine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 85.678.

Réunion du conseil d'administration du 31 mai 2007

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Jean Ferrari aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007104328/642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 520.103.200,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.457.

—
Extrait des résolutions écrites daté du 9 mai 2006

Les managers ont décidé:

- De transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104369/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

CEREP Louveciennes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.340.

—
Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104372/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09356. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Harmony Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.871.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour HARMONY FUND

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007104703/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08335. - Reçu 106 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 109.221.

Le bilan et l'affectation des résultats au 9 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

NG LUXEMBOURG S.A.

C. P. Jenner

Administrateur

Référence de publication: 2007104674/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00142. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

IHLC Investment Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 153.340.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007104676/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08184. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

CEREP Italy Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.154.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104389/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

CEREP W S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.197.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP III S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP III S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104390/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.252.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour SF (LUX) SICAV 3

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / A. Giel

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007104725/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09289. - Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour LUXEMBOURG SELECTION FUND

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / A. Giel

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007104724/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09284. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Luxembourg Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 88.859.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour LUXEMBOURG INVESTMENT FUND
UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
A. Trappendreher / A. Giel
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007104726/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09278. - Reçu 82 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Miramar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 64.565.

Extrait d'une réunion du conseil d'administration de la Société

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société en date du 19 juillet 2007 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 31, rue Notre-Dame à Luxembourg au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- le conseil d'administration décide de nommer M. Luc Gregoire, né à Crehen (Belgique), le 31 mars 1949, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg, président du conseil d'administration;
- le conseil d'administration décide d'annuler tous les pouvoirs donnés par le conseil d'administration de la Société jusqu'à ce jour, soit à ses membres, soit à des tiers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour MIRAMAR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007104362/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08768. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**Coiffure Michou, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Intercoiffure Michou, S.à r.l.).**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2-4, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 27.214.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2006 ainsi que les résolutions de l'associé unique qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

M. Piazzolla, épouse Coudouent
Gérante

Référence de publication: 2007104711/3254/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00824. - Reçu 99 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Polyprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 39.750.

—
Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 17 juillet 2007 à 17.00 heures

Bureau

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Spautz, présent et acceptant.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Monsieur René Müller, présents et acceptants.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Résolutions

Cinquième résolution

L'Assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur de POLYPRINT S.A. et pour une période de deux ans:
- Madame Danièle Fonck, née le 31 janvier 1953 à Luxembourg et domiciliée à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf;

- Monsieur René Müller, né le 2 juillet 1954 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-3317 Bergem, 62, rue de la Forêt.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée générale nomme aux fonctions de Président du Conseil d'administration pour une période de deux ans, Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur délégué pour une période de deux ans, Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée générale nomme aux fonctions de Réviseur d'entreprise pour une période de un an, Pricewaterhouse-Coopers.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au Procès verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2007.

A. Sold

Président, Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007105112/2215/39.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10574. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

DomusVi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 131.128.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of July,

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

DomusVi, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 26, rue Rémy Dumoncel, F-75014 Paris (France) and registered with the RCS Paris under registration number 395 358 666,

duly represented by Me Laura Rossi, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - duration - purpose - registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of DomusVi INTERNATIONAL S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 6. All shares of the Company shall be issued in registered form.

The issued shares shall be entered into the shareholders' register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each holder of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the shareholder's register evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of shares shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to

time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Management

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of class A and class B directors and consisting of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if its noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

For a period of three years following the incorporation of the Company, any director may be removed only for a just cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Following the termination of this three year period, any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. The board of directors shall choose from among its class A members a chairman, and may choose among members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence, the members of the board of directors may appoint from among its class A members another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or facsimile or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or facsimile or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, facsimile, or e-mail another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director. No quorum shall be required in order for the board of directors to deliberate or act validly at such adjourned meeting provided that at least one class A director and one class B director are present at such meeting.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art 10. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the sole signature of one class A director, or by the sole signature of the managing director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the board of directors. If the Company is managed by one single director, the Company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of the single director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the single director.

Art. 12. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations regarding the item of the agenda of the meeting for which he is conflicted. He may take part in the deliberations regarding the other items on the agenda. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

D. General meetings of shareholders

Art. 14. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of June of each year at 1.00 p.m.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

E. Supervision

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms. If certain thresholds are exceeded, the statutory auditor(s) shall be replaced by one or several réviseurs d'entreprise.

F. Financial year - profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended at any time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Art. 21. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of the Company's incorporation and shall terminate on 31 December 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2008.

Subscription and payment

All of the thirty-one thousand (31,000) shares have been entirely subscribed by DomusVi, pre-named.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand four hundred euros (€ 2,400).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies have been fully observed.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder resolves to fix the number of directors at one (1) and elect the following person as sole director of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2007:

Yves Journal, companies leader, born in Paris, on 5 May 1950, residing at 12/14, boulevard des Pins, F-06400 Cannes (France).

Second resolution

The sole shareholder resolves to elect PricewaterhouseCoopers with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B 65.477, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2010.

Third resolution

The registered office of the Company is set at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

DomusVi, une société par actions simplifiée, constituée et existant sous les lois de France, ayant son siège social au 26, rue Rémy Dumoncel, F-75014 Paris (France) et immatriculée au RCS Paris sous le numéro 395 358 666,

dûment représentée par M^e Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination DomusVi INTERNATIONAL S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - actions

Art. 5. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. Les signatures pourront être manuscrites ou imprimées.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert accepté par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement désigné à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis un. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, démembrés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

C. Gestion

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs de classe A et de classe B et comptant trois membres au moins, composé d'administrateurs qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la

Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Pendant une période de trois ans suivant la constitution de la Société, tout administrateur peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises uniquement s'il existe une cause légitime. A l'issue de cette période de trois ans, tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres de classe A un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur parmi ses membres de classe A pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur. Le quorum ne sera pas requis pour permettre au conseil d'administration de délibérer et agir valablement lors de la réunion ajournée à condition qu'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B soient présents.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou contre une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur de classe A, ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Lorsque la Société est composée d'un seul administrateur, la Société sera engagée par sa seule signature ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le seul membre du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art.13. Lorsque surgit le cas d'un conflit d'intérêts avec un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire n'est pas constitutif d'un conflit d'intérêts, cet administrateur doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations se rapportant au point de l'ordre de jour de la réunion pour lequel le conflit existe. Il pourra prendre part aux délibérations se rapportant aux autres points inscrits à l'ordre du jour. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution soumise au vote, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

D. Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être mandataire.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

E. Surveillance

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. Le(s) commissaire(s) est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat. Lors de dépassement de certains seuils, le(s) commissaire(s) seront remplacé(s) le cas échéant par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

F. Exercice financier - bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés, à tout moment par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

I. Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 21. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par DomusVi, prédéfinie.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille quatre cents euros (€ 2.400).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à un (1) et d'élire la personne suivante comme administrateur unique de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2007.

Yves Journal, dirigeant de sociétés, né à Paris, le 5 mai 1950, demeurant au 12/14, boulevard des Pins, F-06400 Cannes (France).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers dont le siège social se situe à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B 65.477, comme commissaire de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2010.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte fait et passé à Senningerberg, à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, LAC/2007/20729. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007104840/202/555.

(070119379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Ariana Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 16.633.

Société anonyme constituée sous la dénomination de TRADE INVEST, suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 154 du 10 juillet 1979. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 425 du 20 novembre 1990. Les statuts ont ensuite été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en ARIANA HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 639 du 7 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.
 ARIANA HOLDING, Société anonyme
 Signature

Référence de publication: 2007104705/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09456. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Neo BPO, Neo Business Process Outsourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.466.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of NEO BUSINESS PROCESS OUTSOURCING S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 7th 2007, and in way of publication on the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Géraldine Schmit, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Maria Estebanez, with professional address in Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Tomasz Slowinski, residing in Warsaw (Poland).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 25,000 (twenty five thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's subscribed share capital with an amount of EUR 450.- (four hundred and fifty euro), in order to increase it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) up to EUR 12,950.- (twelve thousand nine hundred and fifty euro) through the issue of 900 new preferred shares having a nominal value of EUR 0.50 each;
2. Waiver of, pre-emption rights.
3. Subscription and payment;
4. Restatement of the Articles of Association of the Company;
5. Election of the new Board of Managers;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 450.- (four hundred and fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 12,950.- (twelve thousand nine hundred and fifty euro) by the issue of 900 (nine hundred) new preferred shares having a par value of EUR 0.50 (fifty cents) each.

Second resolution

The meeting states the waiver by the current partners of their preferential subscription right.

Third resolution

The meeting decides to accept the subscription of all the 900 (nine hundred) new preferred shares having a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each, as follows:

Subscription - Payment

BORLAG INVESTMENT LIMITED, having its registered office in Arch. Makariou III, 199, Neokleous House, PC 3030 Limassol, Cyprus,

hereby represented by Jacek Wiecki, residing in Warsaw, Poland,
by virtue of a proxy given under private seal,
intervenes and confirms to subscribe to 900 (nine hundred) new preferred shares as described here above, to pay them fully and to pay additionally a share premium C amounting to the EUR equivalent of PLN 1,800,000, as per the date of issuance of the bank certificate, minus aforementioned amount (EUR 450.-) to be allocated to the capital.

Consequently, the shareholding will be divided as follows:

- CEMF S.à r.l. will own 14,125 preferred shares;
- PRECORDIA S.à r.l. will own 10,875 preferred shares;
- BORLAG INVESTMENT LIMITED will own 900 preferred shares.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the Articles of Association of the Company as follows:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Formation. There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become Shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (the «Company») which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles (the «Articles»).

Art. 2. Corporate object.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, warrants, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2. Subject to other provisions of these Articles, the Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, movable or real estate property transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

3.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 4. Name. The Company's name is NEO BUSINESS PROCESS OUTSOURCING S.à r.l. The company may also use the name NEO BPO S.à r.l.

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office is established in Luxembourg.

5.2. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers. Where the Board of Managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and

persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

II. Capital - shares

Art. 6. Share capital.

6.1. The Company's share capital is fixed at EUR 12,950.- (twelve thousand nine hundred and fifty euros), represented by 25,900 (twenty five thousand nine hundred) preferred shares and, each share being in registered form with a par value of EUR 0.50 (fifty cents) and all being subscribed and fully paid up.

6.2. The Company may issue from time to time: (i) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and (ii) preferred shares (together with the preferred shares mentioned in article 6.1 of the Articles referred to as the «Preferred Shares»), each share being in registered form with a par value of EUR 0.50 (fifty cents) by way of resolution of the general meeting of Shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles. The Ordinary Shares together with the Preferred Shares will be referred to in the Articles as the «Shares».

The holder(s) of the Ordinary Shares are referred to as the «Ordinary Shareholder(s)». The holder(s) of the Preferred Shares are referred to as the «Preferred Shareholder(s)», together with the Ordinary Shareholders, the «Shareholders».

6.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 7 Shares.

7.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence except as otherwise provided for the Preferred Shares under article 18 of the Articles.

7.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.3. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

7.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and in these Articles.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1. Shares may only be transferred in accordance with the Law and the terms of any agreement that may be entered into from time to time between all the Shareholders.

8.2. If the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company including at least the Investor, PRECORDIA and CEMF.

8.3. A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code and 190 of the Law.

III. Management

Art. 9. Board of Managers.

9.1. The Company is managed by a board of managers composed of five managers (the «Board of Managers», each a «Manager») as follows:

- one (1) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed by the Investor to the general meeting of Shareholders (the «Investor Manager»);
- two (2) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed jointly by PRECORDIA and CEMF to the general meeting of Shareholders (the «PRECORDIA and CEMF's Managers»); and
- two (2) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed jointly by the Investor, PRECORDIA and CEMF to the general meeting of Shareholders (the «Other Managers»).

The Managers need not be Shareholder(s).

9.2. The Managers shall be appointed in accordance with article 9.1. of the Articles, suspended and dismissed, from time to time, by the general meeting of Shareholders. The Managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason). If any Manager ceases to be a Manager for any reason, the election of a new Manager by the general meeting of Shareholders shall be made with observance of the rights to propose candidates in accordance with article 9.1 of the Articles.

Art. 10. Procedure.

10.1. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting. The Board of Managers may elect a secretary among its members.

10.2. The Board of Managers of the Company shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice, which shall, in principle, be in Luxembourg unless all the members of the Board of Managers agree otherwise.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 5 (five) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

10.4. No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

10.5. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.

10.6. Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10.8. The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Except as otherwise provided under article 10.9. of the Articles, resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

10.9. The following resolutions of the Board of Managers may only be validly adopted if at least the Investor Manager, one of the PRECORDIA and CEMF's Managers and one of the Other Managers votes in favour of such resolutions:

10.9.1. Annual planning, in particular the Annual Business Plan & Budget;

10.9.2. Consent for investment by the Company or by any Subsidiary relating to acquisition of the shares and assets in the existing companies or creating of the new companies, including making decisions on Major Transactions;

10.9.3. Approval, termination or modification of the terms of the delegation given to the PRECORDIA and CEMF's Managers and the Other Managers.

10.9.4. The following matters - before taking any actions at the shareholders' meetings of any Subsidiaries:

(a) consent to provisions of security, furnishing of bonds or guarantees;

(b) consent to engaging by the Subsidiary any employee whose employment contract specifies a notice period exceeding four months' notice or whose remuneration will or may exceed EUR 75,000.- (seventy five thousand) per annum outside of the approved annual budget;

(c) liquidation, acquisition, merger, sale of all or part of the enterprise of any Subsidiary, or significant assets of any Subsidiary;

(d) amendments to the articles of association of any Subsidiary;

(e) any decision to wind-up any Subsidiary;

(f) redemption of shares in any Subsidiary;

(g) authorisation, creation or issuance of any new equity linked securities, including new shares, options, warrants, other rights to shares and convertible debentures in any Subsidiary;

(h) consent to execute any long-term lease, except for lease agreements relating to outdoor advertising business line of GALPOSTER, and leases or series of leases with the same third party with value (net of any applicable sales taxes) not exceeding PLN 100,000, or any investment in real estate by any of the Subsidiaries, whereas the «long-term lease» shall be understood as a lease concluded for at least 3 (three) years;

(i) substantial change of the nature of business of any Subsidiary;

(j) consent for establishment of any pledges and/or other encumbrances over the shares in any of the Subsidiaries;

(k) authorization and issuance of dividends in any Subsidiary, except as otherwise provided under any agreement that may be entered into from time to time between all the Shareholders;

(l) increase of the share capital in any Subsidiary;

(m) transfer of shares in any of the Subsidiaries.

10.10 If the Investor Manager does not attend a given Board of Managers meeting the subject of which is any of the matters referred to Article 10.9 above then a subsequent Board of Managers meeting with the same agenda will be convened not earlier than within 14 days. If the Investor Manager does not attend the second Board of Managers meeting then the third Board of Managers meeting with the same agenda shall be convened not earlier than within following 14 days. If the Investor Manager does not attend the third Board of Managers meeting then his/her affirmative vote shall not be required with regard to decisions put in the agenda of such meeting.

Art. 11. Powers of the Board of Managers.

11.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

11.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the Board of Managers in accordance with the Law.

11.3. The power to act in all matters other than mentioned under article 10.9. of the Articles is hereby subdelegated to a committee of the Board of Managers consisting of the PRECORDIA and CEMF's Managers and the Other Managers and shall require the assent of at least one of the PRECORDIA and CEMF's Managers and one of the Other Managers (the «Special Committee»). The Investor Manager shall at his request have the right to be informed of the decisions taken by the Special Committee and shall have the right to express his opinion with respect thereto.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound towards third parties as follows:

- in all matters as set out under article 10.9 of the Articles: by the joint signature of the Investor Manager, one PRECORDIA and CEMF's Manager and one Other Manager;

- in any other matter than as set out under article 10.9. of the Articles: by the joint signature of one PRECORDIA and CEMF's Manager and one Other Manager; and

- by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 11.2. of these Articles.

Art. 13. Liability of the managers. The Managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 14. Powers and voting rights.**

14.1. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

14.2. Each Shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

Art. 15. Form - Quorum - Majority.

15.1. If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital including at least the Investor, CEMF and PRECORDIA.

15.3. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital (except for any decision that, pursuant to the Law, have to be adopted unanimously) including at least the Investor, CEMF and PRECORDIA.

15.4. The following matters shall fall within the competence of the general meeting of the Shareholders:

15.4.1. amendments to the Articles or bylaws of the Company;

15.4.2. increase of the share capital of the Company;

15.4.3. any decision to wind-up of the Company;

15.4.4. redemption of shares in the Company;

15.4.5. establishment of the new subsidiaries by the Company;

15.4.6. authorisation, creation or issuance of any new equity linked securities, including new shares, options, warrants, other rights to shares and convertible debentures, except for stock issuance pursuant to rights under the stock option plan in the Company;

15.4.7. alterations or changes to the rights or privileges of any class of the Shares;

15.4.8. liquidation, acquisition, merger, sale of all or part of the enterprise of the Company;

15.4.9. consent for establishment of Encumbrances and/or other securities over the shares in the Company, except as otherwise provided under any agreement that may be entered into from time to time by all the Shareholders;

15.4.10. the authorization and distribution of dividends in the Company;

15.4.11. approval of the annual accounts of the Company;

15.4.12. approval of a change of the auditor of the Company;

15.4.13. substantial change of the nature of business of the Company;

15.4.14. any transaction or action, such as sale or purchase of fixed assets, purchase of third-party services and materials of the Company with value in excess of EUR 50,000.- (fifty thousand) (individually or in the series of events) not included in the approved Annual Business Plan & Budget;

15.4.15. approval of the terms and conditions of an investment by a new shareholder in the Company;

15.4.16. provisions of security, furnishing of bonds or guarantees by the Company;

15.4.17. engaging or increasing the remuneration of the Key Executives in the Company as may be defined under any agreement entered into from time to time by all the Shareholders;

15.4.18. permitting the Company to hedge any third party financing;

15.4.19. annual planning, in particular the Annual Business Plan & Budget for each subsequent financial year prepared and submitted to the general meeting of Shareholders by the Board of Managers;

15.4.20. acquisition or disposal of Intellectual Property Rights, licences and know-how of the Company;

15.4.21. appointing the members of the Board of Managers, however the decisions on the appointment, the suspension or the dismissal of the PRECORDIA and CEMF's Manager shall be made without any further limitations if Shareholders representing at least 51% of the share capital of the Company voted in favour of such resolution.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The Company's financial years of the Company start on the first of January and end on the thirty-first of December.

16.2. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the Board of Managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other costs and corporate income tax represent the net profit of the Company available for distribution. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus in accordance with any agreement that may be entered into from time to time by all the Shareholders. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of Shareholders;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Winding-up

Art. 18. Dissolution- liquidation.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders as follows:

- Firstly, the Preferred Shareholder(s) shall receive a return equal to 100% of their contribution in the Company together with an interest on their investment at the rate of 3% per annum;

- Secondly, the remaining liquidation proceeds shall be distributed to the Ordinary Shareholders until they receive 100% of the pre-money valuation of the Ordinary Shares held by them;

-Thirdly, the remaining liquidation proceeds shall be distributed to all Shareholders pro rata to their shareholdings.

VI. General provision

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Art. 20. Definitions.

«Annual Business Plan & Budget» means the annual business plan & budget of the Company as approved in accordance with article 10.9. of the Articles and delivered at least fifteen (15) days before the end of the fiscal year to the Shareholders of the Company;

«CEMF» means CEMF S. à r.l., a limited liability company duly established and validly existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number: B 113464;

«CURSOR» means CURSOR Sp. z o.o., a limited liability company duly established and validly existing under the laws of Poland, with its registered office in Warsaw, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under the KRS number 0000011832;

«Encumbrance» mean any charge, pledge, restriction, assignment, security, interest, title retention or any other agreement or arrangement the effect of which is the creation of security, or any other interest, equity or other right of any person (including any right to acquire, option, right of first refusal or right of pre-emption), or any agreement or arrangement to create any of the same, and «Unencumbered» and «Encumber» shall be constructed accordingly;

«GALPOSTER» mean GALPOSTER Sp. z o.o., a limited liability company duly established and validly existing under the laws of Poland, with its registered office in Warsaw, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under the KRS number 0000037057;

«INSERVIS» mean INSERVIS Sp. z o.o., a limited liability company duly established and validly existing under the laws of Poland, with its registered office in Warsaw, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under the KRS number 0000274450;

«Intellectual Property Rights» means any copyright (including rights in computer software), trade marks, service marks, business names, patents, rights in inventions, registered designs, design rights, database rights and similar rights, rights to internet domains, rights in trade secrets and any other intellectual property rights and any interests (including by way of licence) in any of the foregoing (in each case whether registered or not, and including all applications for the same);

«Investor» means BORLAG INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company duly established and validly existing under the laws of the Republic of Cyprus, with its registered office at Arch. Makariou III, 199, Neokleous House, P.C. 3030, Limassol, Cyprus, registered under the company number HE87966;

«Major Transactions» means a transaction of the Company and/or any of the Subsidiaries being approved by the Board of Managers in the form of its prior resolution adopted in accordance with procedure specified in article 10.9 of the Articles, and relating to (i) acquisition of all or any of the shares and votes in a third party company, or acquisition of assets in such company, and/or (ii) financing of the Company, and/or (iii) financing of the Subsidiaries and/or the acquired company, and (iv) costs related to the above;

«Merchandiser» means MERCHANDISER Sp. z o.o., a limited liability company duly established and validly existing under the laws of Poland, with its registered office in Warsaw, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under the KRS number 0000067359;

«PRECORDIA» means PRECORDIA S. à r.l., a limited liability company duly established and validly existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 108444;

«Subsidiaries» mean CURSOR, GALPOSTER, INSERVIS AND MERCHANDISER as well as any other subsidiary of the Company to be acquired in the future, in which the Company will hold - either directly or indirectly - at least 1 (one) share.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Erik Hallgren, residing in Zaplocie 116, 02-970 Warsaw, Poland, (Investor Manager),

Mr Jerzy Motz, residing in 2, Zielna Street, Konstancin-Jeziorna 05510, Poland, (PRECORDIA and CEMF's Manager),

Mr Tomasz Slowinski, residing in 67/97, Zelazna Street, 00871 Warsaw, Poland (PRECORDIA and CEMF's Manager).

The meeting decides to confirm the mandates of the actual managers for an unlimited period of time of:

Mrs Géraldine Schmit, born on November 12th 1969 in Messancy, professionally residing in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg (Other Manager),

Miss Marjoleine Van Oort, born on February 28th 1967 in Groningen, professionally residing in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg (Other Manager).

Expenses

For the purpose of the registration, the amount of PLN 1,800,000.- is valued at EUR 476,202.28 (four hundred and seventy-six thousand two hundred and two euro twenty-eight cents).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 7,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de NEO BUSINESS PROCESS OUTSOURCING S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 juin 2007, et en voie d'être publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et

L'assemblée est présidée par Géraldine Schmit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maria Estebanez, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée élit comme scrutateur Tomasz Slowinski, demeurant à Varsovie (Pologne).

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts, représentant l'intégralité du capital de la société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les partenaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 450,- (quatre cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.950,- (douze mille neuf cent cinquante euros) par l'émission de 900 (neuf cents) parts sociales privilégiées nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante eurocents) chacune;

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération;

4. Nouvelle rédaction des statuts de la société;

5. Désignation du nouveau conseil de gérance;

6. Divers.

Après approbation de l'ordre du jour ci-dessus par l'assemblée, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 450,- (quatre cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.950,- (douze mille neuf cent cinquante euros) par l'émission de 900 (neuf cents) parts sociales privilégiées nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante eurocents) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée déclare la renonciation par les associés actuels de leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription de l'ensemble des 900 (neuf cents) nouvelles parts privilégiées avec une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante eurocents) chacune, de la façon suivante:

Souscription - Libération

BORLAG INVESTMENT LIMITED, ayant son siège social à Arch. Makariou III, 199, Neokleous House, PC 3030 Li-massol, Cyprus,

Ici représentée par Jacek Wiecki, demeurant à Varsovie, Pologne,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

qui intervient et déclare souscrire à 900 (neuf cents) nouvelles parts privilégiées telles que décrites ci-dessus, et les libérer intégralement ainsi que payer en outre une prime d'émission de part C équivalant en EUR à PLN 1.800.000,-, à compter de la date d'émission du certificat bancaire, moins le montant mentionné ci-avant (EUR 450,-) à affecter au capital.

Par conséquent, la possession des parts sera répartie comme suit:

- CEMF S.à r.l. détient 14.125 parts privilégiées;
- PRECORDIA S.à r.l. détient 10.875 parts privilégiées;
- BORLAG INVESTMENT LIMITED détient 900 parts privilégiées.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Quatrième résolution

Afin de faire correspondre les statuts avec les résolutions qui précèdent, il est convenu de modifier ceux-ci de la manière suivante:

I. Nom - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présents comparants, à savoir les parties mentionnées ci-dessus, et toutes les personnes et entités susceptibles de devenir associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (la «société») qui sera régie par les présents statuts (les «statuts»), ainsi que par les lois actuellement en vigueur, notamment celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi»).

Art. 2. Objet.

2.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre réaliser des investissements directs ou indirects en biens immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

2.2. Sous réserve des autres dispositions contenues dans les présents statuts, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission sous forme de placement privé uniquement, de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La société peut également prêter des fonds, y compris, mais sans aucune restriction, les intérêts de prêts et/ou le produit de l'émission de valeurs mobilières, à ses filiales, ses entités affiliées et/ou à d'autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, fournir des gages, transférer, grever ou créer une garantie et accorder toutes autres formes de sûreté sur l'ensemble ou une partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et les engagements de toute autre société, et d'une manière générale, pour son profit et/ou le profit de toute autre société ou personne, à chaque fois, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

2.3. La société peut généralement employer toutes techniques et instruments en ce qui concerne ses investissements aux fins de réaliser une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et instruments destinés à protéger la société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

2.4. La société peut en général accomplir toutes opérations commerciales et financières se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

Art. 3. Durée.

3.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La société n'est pas dissoute par le décès, la suspension de droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associé(s).

Art. 4. Dénomination. La société prend la dénomination de NEO BUSINESS PROCESS OUTSOURCING S.à r.l. La société peut également utiliser la dénomination de NEO BPO S.à r.l.

Art. 5. Siège social.

5.1. Le siège social est établi en la Ville de Luxembourg.

5.2. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts. Toutefois, il peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

5.3. Suite à une résolution votée en son sein, le conseil de gérance a le droit de créer des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle restera une société luxembourgeoise, indépendamment du transfert provisoire de son siège social.

II. Capital - parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à EUR 12.950,- (douze mille neuf cent cinquante euros), représenté par 25.900 (vingt-cinq mille neuf cents) parts privilégiées sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante eurocents) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2. La société peut émettre de temps en temps: (i) des parts sociales ordinaires (les «parts ordinaires») et (ii) des parts sociales privilégiées (avec les parts privilégiées mentionnées à l'article 6.1 des statuts, il s'agit des «parts privilégiées», sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante eurocents) chacune, à la suite d'une résolution de l'assemblée générale des associés (ou de l'associé) de la société, statuant comme en matière de modification des statuts. Les actions ordinaires et les actions privilégiées prises conjointement sont appelées les «parts» au sens des présents statuts.

Le(s) détenteur(s) des parts sociales ordinaires sont définis ci-après comme «les associés ordinaires». Le(s) détenteur (s) des parts sociales privilégiées sont définis ci-après comme «les associés privilégiés», et ensemble avec les associés ordinaires, ils forment les «associés».

6.3. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Parts.

7.1. Sauf disposition contraire prévue pour les parts privilégiées dans le cadre de l'article 18 des statuts, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

7.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés, où il pourra être consulté par chaque associé en faisant la demande.

7.4. La société peut racheter ses propres parts dans les limites établies par la loi et les présents statuts.

Art. 8. Cession de parts sociales.

8.1. Les parts peuvent uniquement être cédées en conformité avec la loi et les conditions de n'importe quel contrat susceptible d'être conclu de temps en temps entre l'ensemble des associés.

8.2. Si la société compte plusieurs associés, la cession des parts en faveur de non-associés est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société, en ce inclus au moins Investor, RECORDIA et CEMF.

8.3. Une cession de part est opposable à la société ou à des tiers uniquement si elle a été signifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi.

III. Gestion

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. La société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq gérants (le «conseil de gérance», chacun étant dénommé «le gérant») désignés comme suit:

- un gérant (1) qui sera désigné à partir d'une liste de candidats proposés par Investor lors de l'assemblée générale des associés (le «gérant Investor»);
- deux gérants (2) qui seront désignés à partir d'une liste de candidats proposés conjointement par RECORDIA et CEMF lors de l'assemblée générale des associés (les «gérants RECORDIA et CEMF»); et
- deux gérants (2) qui seront désignés à partir d'une liste de candidats proposés conjointement par Investor, RECORDIA et CEMF lors de l'assemblée générale des associés (les «autres gérants»).

Les gérants ne sont pas tenus d'être repris sur la liste des associés.

9.2. Les gérants sont nommés conformément à l'article 9.1. des statuts. Ils sont suspendus et révoqués, de temps en temps, par l'assemblée générale des associés. Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison). Si un gérant cesse ses activités de gérant pour n'importe quelle raison, l'assemblée générale des associés est tenue de procéder à l'élection d'un nouveau gérant en respectant les droits de proposer des candidats conformément à l'article 9.1 des statuts.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance pourra désigner un président parmi ses membres. Si le président n'est pas en mesure d'être présent, sa place sera désignée au scrutin parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut choisir un secrétaire parmi ses membres.

10.2. Le conseil de gérance de la société se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Ce lieu sera en principe Luxembourg sauf disposition contraire admise par l'ensemble des membres du conseil de gérance.

10.3. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 5 (cinq) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la société par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10.8. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir uniquement si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Excepté toute disposition contraire telle que prévue dans le cadre de l'article 10.9. des statuts, les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des votes. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux qui seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.9. Les résolutions suivantes peuvent être valablement adoptées si au moins le gérant Investor, un des gérants PRECORDIA et CEMF et un des autres gérants votent en faveur de ces résolutions:

10.9.1. La planification annuelle, notamment le plan d'affaires et le budget annuels;

10.9.2. Approbation quant à l'investissement par la société ou par toute filiale en rapport avec l'acquisition de parts sociales et d'actifs dans les sociétés existantes ou dans la création de nouvelles sociétés, en ce inclus la prise de décisions sur les principales transactions;

10.9.3. Approbation, résiliation ou modification des conditions de la délégation accordée aux gérants PRECORDIA et CEMF et aux autres gérants.

10.9.4. Les matières suivantes, avant d'entreprendre n'importe quelle action aux assemblées des associés de n'importe quelle filiale:

(n) un accord quant à la mise à disposition de titres, la fourniture d'obligations ou de garanties;

(o) un accord selon lequel la filiale engage un(e) employé(e) dont le contrat d'embauche précise une période de préavis excédant un avis de quatre mois ou dont la rémunération va ou pourrait dépasser EUR 75.000,- (soixante-quinze mille) par an en dehors du budget annuel approuvé;

(p) la liquidation, l'acquisition, la fusion, la vente de l'ensemble ou d'une partie des activités d'une quelconque filiale, ou d'actifs significatifs de n'importe quelle filiale;

(q) la modification des statuts de n'importe quelle filiale;

(r) toute décision visant à dissoudre une filiale;

(s) le rachat des parts d'une filiale;

(t) l'autorisation, la création ou l'émission de titres de placement liés à des capitaux propres, en ce inclus de nouvelles actions, options, bons de souscription, autres droits à des parts et obligations non garanties convertibles dans toute filiale;

(u) l'accord d'exécuter n'importe quel bail à long terme, excepté les contrats de bail relatifs au secteur d'activité de publicité extérieure de GALPOSTER, et les baux ou séries de baux avec le même tiers dont la valeur (nette de toute taxe de vente applicable) ne dépasse pas PLN 100.000, ou tout investissement en immobilier par n'importe quelle filiale, pour autant que le «bail à long terme» soit entendu comme un bail conclu pour une période d'au moins 3 (trois) années;

(v) le changement substantiel de la nature de l'activité de n'importe quelle filiale;

(w) un accord visant à établir des gages et/ou des engagements sur les parts sociales dans n'importe quelle filiale;

(x) l'autorisation et l'émission de dividendes dans n'importe quelle filiale, sauf disposition contraire prévue dans le cadre d'un contrat susceptible d'être conclu de temps en temps entre l'ensemble des associés;

(y) l'augmentation du capital social de n'importe quelle filiale;

(z) la cession de parts de n'importe quelle filiale.

10.10 Si le gérant Investor n'assiste pas à une réunion donnée du conseil de gérance qui aurait comme objet un des matières renseignées à l'article 10.9 ci-dessus, une réunion ultérieure du conseil de gérance présentant le même ordre du jour sera convoquée dans un délai minimum de 14 jours. Si le gérant Investor n'est toujours pas présent à la deuxième réunion, une troisième réunion du conseil de gérance présentant le même ordre du jour sera convoquée dans un délai minimum de 14 jours. En cas d'absence du gérant Investor à cette troisième réunion du conseil de gérance, son vote affirmatif ne sera plus requis en ce qui concerne les décisions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion.

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi sur les sociétés ou les présents statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

11.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance conformément à la loi sur les sociétés.

11.3. Le pouvoir d'agir dans toutes les matières autres que celles qui sont mentionnées à l'article 10.9. des statuts est par la présente sous-délégué à un comité du conseil de gérance, comprenant les gérants de PRECORDIA et CEMF et les autres gérants, et exigera l'assentiment d'au moins un des gérants PRECORDIA et CEMF et un des autres gérants (le «comité spécial»). Le gérant Investor pourra, à sa demande, être tenu informé des décisions prises par le comité spécial et aura le droit d'exprimer son avis à cet égard.

Art. 12. Représentation. La société sera engagée vis-à-vis des tiers de la façon suivante:

- en toutes circonstances, comme stipulé dans le cadre de l'article 10.9 des statuts: par la signature conjointe du gérant Investor, d'un gérant PRECORDIA et CEMF et d'un autre gérant;
- dans toute autre matière que celles stipulées à l'article 10.9 des statuts: par la signature conjointe d'un gérant PRECORDIA et CEMF et d'un autre gérant;
- par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 11.2. des présents statuts.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle en rapport avec les engagements qu'ils prennent régulièrement au nom de la société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les statuts et les dispositions des lois applicables.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1. Chaque associé possède des droits de vote au pro rata du nombre de parts qu'il détient.

14.2. Chaque associé peut désigner une personne ou une entité en qualité de mandataire, conformément à une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, afin de le représenter lors des assemblées générales des associés.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

15.2. Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Parmi cette moitié, doit au moins figurer Investor, CEMF et PRECORDIA.

15.3. Toutefois, les décisions visant à modifier les statuts de la société peuvent uniquement être adoptées à la majorité des associés qui détiennent au moins les trois quarts du capital social de la société (à l'exception de toute décision qui, conformément à la loi, doit être adoptée à l'unanimité) incluant au moins Investor, CEMF et PRECORDIA.

15.4. Les matières suivantes sont de la compétence de l'assemblée générale des associés:

- 15.4.22. modifications des statuts ou des règlements de la société;
- 15.4.23. augmentation du capital social de la société;
- 15.4.24. toute décision visant à dissoudre la société;
- 15.4.25. rachat des parts de la société;
- 15.4.26. création de nouvelles filiales par la société;
- 15.4.27. autorisation, création ou émission de nouveaux titres de placement liés à des capitaux propres, en ce inclus de nouvelles actions, options, bons de souscription, autres droits à des parts et obligations non garanties convertibles, excepté pour l'émission de titres de placement conformément aux droits relevant du régime d'options d'achat des parts de la société;
- 15.4.28. altérations ou modifications apportées aux droits ou privilèges de n'importe quelle catégorie de parts;
- 15.4.29. liquidation, acquisition, fusion, vente de l'ensemble ou d'une partie des activités de la société;
- 15.4.30. accord visant à établir des engagements et/ou d'autres sûretés sur les parts sociales de la société, sauf disposition contraire acceptée de temps en temps par l'ensemble des associés;
- 15.4.31. l'autorisation et la distribution des dividendes de la société;
- 15.4.32. approbation des comptes annuels de la société;
- 15.4.33. approbation du changement de commissaire aux comptes de la société;

- 15.4.34. modification substantielle de la nature de l'activité de la société;
- 15.4.35. toute transaction ou action, telle que la vente ou l'achat d'actifs immobilisés corporels, l'achat de services tiers et de matériel de la société dont la valeur excède EUR 50.000,- (cinquante mille) (individuellement ou dans la série d'événements) non reprise dans le plan d'affaires et le budget annuels;
- 15.4.36. approbation des termes et conditions d'un investissement par un nouvel associé de la société;
- 15.4.37. mises à disposition de titres, fourniture d'obligations ou de garanties par la société;
- 15.4.38. engagement ou augmentation de la rémunération des personnes clés de la société telles que définies dans le cadre d'un contrat conclu de temps en temps par l'ensemble des associés;
- 15.4.39. permission à la société de couvrir n'importe quel financement tiers;
- 15.4.40. planification annuelle, notamment le plan d'affaires et le budget annuels pour chaque exercice financier suivant préparé et soumis à l'assemblée générale des associés par le conseil de gérance;
- 15.4.41. acquisition ou cession de droits de propriété intellectuelle, de licences et de savoir-faire de la société;
- 15.4.42. désignation des membres du conseil de gérance. Toutefois, les décisions sur la désignation, la suspension ou la révocation du gérant PRECORDIA et CEMF auront lieu sans davantage de contraintes si les associés représentant au moins 51 % du capital social de la société ont voté en faveur de cette résolution.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

- 16.1. L'exercice social de la société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la société sont établis et le conseil de gérance doit préparer le bilan et les comptes de pertes et profits de la société ainsi qu'un inventaire comprenant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la société, et une annexe résumant tous les engagements de la société ainsi que les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associés envers la Société.
- 16.3. Chaque associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

- 17.1. Les bénéfices bruts de la société figurant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres charges et impôts sur les bénéfices des sociétés, constituent le bénéfice net de la société disponible pour répartition. Un montant équivalent à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la société est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.
- 17.2. L'assemblée générale des associés jouit d'un pouvoir discrétionnaire pour disposer de l'excédant conformément à tout accord éventuellement passé entre tous les associés. Elle peut notamment affecter ces bénéfices au paiement d'un dividende ou les transférer dans la réserve ou encore les reporter.
- 17.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment selon les conditions suivantes:
 - (i) un relevé de compte ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
 - (ii) ce relevé de compte, cet inventaire ou ce rapport indique que suffisamment de fonds sont disponibles pour répartition; étant entendu que le montant à répartir ne peut en aucun cas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice financier précédent, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables et déduits des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés;
 - (iv) il est clairement établi que les droits des créanciers de la société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution

Art. 18. Dissolution- liquidation.

- 18.1. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés de la société qui fixera leurs pouvoirs et émoluments. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la société.
- 18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la société sera attribué aux associés comme suit:
 - Premièrement, le(s) associé(s) privilégié(s) se verra(ont) attribuer une rémunération égale à 100% de sa(leur) contribution dans la société, ainsi qu'un intérêt sur son(leur) investissement au taux annuel de 3%;
 - Deuxièmement, le produit restant de la liquidation sera distribué aux associés ordinaires à concurrence de 100% de la valorisation 'pré-money' des parts ordinaires qu'ils détiennent;
 - Troisièmement, le produit restant de la liquidation sera distribué à tous les associés au pro rata de leurs parts dans la société.

VI. Dispositions générales

Art. 19. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Définitions.

«Plan d'affaires & Budget annuels» signifie le plan d'affaires & le budget annuels de la société tel qu'approuvés conformément à l'article 10.9. des statuts et fournis au moins quinze (15) jours avant la fin de l'exercice social aux associés de la Société;

«CEMF» signifie CEMF S. à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et enregistrée en vertu du droit du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 113464;

«CURSOR» signifie CURSOR Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée dûment constituée et enregistrée en vertu du droit de la Pologne, ayant son siège social à Varsovie, inscrite dans le registre des entrepreneurs du National Court sous le numéro KRS 0000011832;

«Engagement contracté» signifie toute charge, gage, limitation, cession, garantie, intérêt, réserve de propriété ou tout autre contrat ou accord ayant pour effet la création d'une garantie, ou tout autre intérêt, participation ou autre droit de toute personne (y compris tout droit d'acquérir, droit d'option, droit de premier refus ou droit de préemption), ou tout contrat ou accord visant à créer un des cas susmentionnés, les termes «libre de toute charge» et «grevé d'une charge» étant construits en fonction;

«GALPOSTER» signifie GALPOSTER Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée dûment constituée et enregistrée en vertu du droit de la Pologne, ayant son siège social à Varsovie, inscrite dans le registre des entrepreneurs du National Court sous le numéro KRS 0000037057;

«INSERVIS» signifie INSERVIS Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée dûment constituée et enregistrée en vertu du droit de la Pologne, ayant son siège social à Varsovie, inscrite dans le registre des entrepreneurs du National Court sous le numéro KRS 0000274450;

«Droits de propriété intellectuelle» signifie tous les droits d'auteur (y compris les droits sur des logiciels informatiques), marques déposées, marques de services, noms commerciaux, brevets, droits dans des inventions, modèles déposés, droits de conception, droits relatifs à des bases de données et autres droits similaires, droits liés aux domaines Internet, droits liés aux secrets commerciaux et tout autre droit de propriété intellectuelle ainsi que tout intérêt (y compris par le biais d'une licence) dans l'un des droits susmentionnés (dans chaque cas, que celui-ci soit enregistré ou pas, et en incluant toutes les applications pour ce dernier);

«Investor» signifie BORLAG INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée dûment constituée et enregistrée en vertu du droit de la République de Chypre, ayant son siège social à Arch. Makariou III, 199, Neokleous House, P.C. 3030, Limassol, Chypre, inscrite sous le numéro de société HE87966;

«Principales Transactions» signifie une transaction de la société et/ou de l'une des filiales, approuvée par le conseil de gestion sous la forme d'une résolution préalable adoptée conformément à la procédure précisée à l'article 10.9 des statuts et ayant trait à (i) l'acquisition de toutes ou une partie des parts et votes dans une société tiers, ou l'acquisition d'actifs dans ladite société, et/ou (ii) le financement de la société, et/ou (iii) le financement des filiales et/ou de la société acquise, et (iv) les frais relatifs à ce qui précède;

«MERCHANDISER» signifie MERCHANDISER Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée dûment constituée et enregistrée en vertu du droit de la Pologne, ayant son siège social à Varsovie, inscrite dans le registre des entrepreneurs du National Court sous le numéro KRS 0000067359;

«PRECORDIA» signifie PRECORDIA S. à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et enregistrée en vertu du droit du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108444;

«Filiales» signifie CURSOR, GALPOSTER, INSERVIS ET MERCHANDISER ainsi que toute autre filiale que la société est susceptible d'acquérir à l'avenir, dans lesquelles la société détiendra - soit directement, soit indirectement - au moins 1 (une) part.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux gérants de la société pour une durée illimitée:

Mr Erik Hallgren, demeurant à Zaplocie 116, 02-970 Warsaw, Poland, (Gérant de Investor),

Mr Jerzy Motz, demeurant à 2, Zielna Street, Konstancin-Jeziorna 05510, Poland, (Gérant de PRECORDIA et CEMF),

Mr Tomasz Slowinski, demeurant à 67/97, Zelazna Street, 00871 Warsaw, Poland (Gérant de PRECORDIA et CEMF).

L'assemblée décide de confirmer les mandats des gérants actuels pour une durée illimitée de:

Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy, dont l'adresse professionnelle est 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg (Autre Gérante),

Melle Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, dont l'adresse professionnelle est 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg (Autre Gérante).

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de PLN 1.800.000,- est évalué à EUR 476.202,28 (quatre cent soixante-seize mille deux cent deux euros vingt-huit cents).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 7.500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence avec la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Schmit, M. Estebanez, T. Slowinski, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007. Relation: LAC/2007/16813. — Reçu 4.763,80 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007104804/242/789.

(070118970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

E.I.M. S.A., Editions Informatique Multimédia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.145.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vincent Pouilley, né le 16 septembre 1966 à Bron (France), informaticien, demeurant au 80, route de Luxembourg, L-3515 Dudelange.

2.- La société SALAMANDER PRODUCTIONS S.A. ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles.

Représentée aux présentes par Monsieur Pouilley susnommé en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination EDITIONS INFORMATIQUE MULTIMEDIA S.A. en abrégé E.I.M. S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Dudelange. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet l'édition papier et Internet, notamment la création, la distribution de publications, de revues, de livres, la publication de sites internet et/ou tout autre type de service télématique, la vente d'informations

techniques, de publicités, de magazines à l'unité et de tout service rendu par Internet, la création et la maintenance de services télématiques pour des tiers, et plus généralement tous placements ou investissements en tant qu'opérateur ou intermédiaire tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.2. La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.3. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet.

La société a en outre pour objet la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions resteront nominatives jusqu'à la libération complète du capital. Une fois le capital entièrement libéré, les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature individuelle de la personne déléguée à la gestion journalière, ou par la signature conjointe d'un administrateur et avec la co-signature obligatoire de la personne déléguée à la gestion journalière.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quinze du mois de juin à 10.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

1.- SALAMANDER PRODUCTIONS S.A.:	900 actions
2.- Vincent Pouilley:	100 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Les actions ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de EUR 12.000,- (douze mille Euros) la dite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:

1.- Monsieur Vincent Pouilley, informaticien, né à Born (France), le 16 septembre 1966, demeurant à L- 3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

2.- SALAMANDER PRODUCTIONS S.A. ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles.

3.- LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE S.A., en abrégé L.D.I. S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, représentée par son administrateur délégué Monsieur Vincent Pouilley.

Monsieur Vincent Pouilley est nommé Administrateur-Délégué

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Pouilley, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation LAC/2007/20206. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007104782/211/181.

(070119700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Lake Luxembourg Investissements, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.400.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.480.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

UBS AG, une société du droit suisse, ayant son siège à CH-8001 Zurich, Bahnhofstraße 45, Suisse (ci-après dénommée UBS AG), ici représentée par Monsieur Gwenn Vanweddingen, juriste, demeurant à 58, rue Charles Martel, 1050 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Zurich (Suisse), le 10 août 2007.

Cette procuration restant, après avoir été signée ne varietur par le comparant et la notaire soussignée, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, par son Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que LAKE LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège sociale à 36-38, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.480, a été constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, le 7 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1178 du 17 décembre 2001 (la Société);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 11.400.000 (onze millions quatre cent mille Euros), représenté par 456.000 (quatre cent cinquante-six mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- que UBS AG, étant l'associé unique de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que les comptes intermédiaires de la Société en date du 10 août 2007 sont approuvés et que décharge est donnée au gérant pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à la date de la présente assemblée;

- que UBS AG est nommée liquidateur de la Société;

- que UBS AG, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'elle, en tant qu'associé unique, est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif de la Société impayé ou même inconnu à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que UBS AG a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat; et

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années auprès de UBS (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française, le texte étant suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction en langue anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of August.

Before Us, Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

UBS AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at CH-8001 Zurich, Bahnhofstraße 45, Switzerland (hereinafter UBS AG), duly represented by Mr Gwenn Vanweddingen, lawyer, residing in 58, rue Charles Martel, 1050 Luxembourg (the Proxyholder), by virtue of a power of attorney, given in Zurich (Switzerland) on 10 August 2007.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its Proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- LAKE LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS, a Luxembourg private limited liability company with registered office in 36-38, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 82.480, has been incorporated pursuant to a deed of Mr Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 7 June 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1178 of 17 December 2001 (the Company);

- the Company's share capital is currently set at EUR 11,400,000 (eleven million four hundred thousand Euro) represented by 456,000 (four hundred fifty-six thousand) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- UBS AG, being the sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the interim accounts of the Company dated 10 August 2007 are approved and discharge is granted to the manager of the Company for the performance of his mandate up to the date of the present meeting;

- UBS AG is appointed as liquidator of the Company;

- UBS AG, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company for any known but unpaid and for any as yet even unknown liabilities of the Company before any payment to himself; consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- UBS AG has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- it grants full discharge to the manager of the Company for the performance of his mandate up to this date; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years at UBS (LUXEMBOURG) SA, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French and followed by an English version; on request of the same person appearing and in case of discrepancies between the French and the English version, the French version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, he signed together with the notary the present original deed.

Signé: G. Vanweddingen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, LAC/2007/23417. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 31 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007104720/5770/89.

(070119007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

UWA, Urban Workshop of Architecture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 129.711.

Im Jahre zweitausendsieben, den einundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Senad Vrazali , Architekt, geboren in Mostar (Bosnien) am 17. Juli 1970, wohnhaft in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung URBAN WORKSHOP OF ARCHITECTURE in Abkürzung UWA mit Sitz in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Juni 2007, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 129.711.

Der alleinige Anteilhaber ersucht den amtierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Anteilhaber entscheidet sich den Gesellschaftszweck abzuändern und in Konsequenz Artikel 2 der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Architektenbüros.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Der Gesellschaft ist jede Beteiligung oder Aktivität untersagt, die einen Interessenkonflikt respektiv eine Verletzung der beruflichen Unabhängigkeit des freiberuflichen Architekten darstellt. Sie unterwirft sich diesbezüglich den gesetzlichen und beruflichen Bestimmungen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Vrazali , P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007. Relation: LAC/2007/23512. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007104770/206/40.

(070119014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

SOLUFAR, Société Luxembourgeoise pour Fouilles Archéologiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6434 Echternach, 20, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 111.841.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Echternach le 30 juillet 2007 à 10.00 heures

1. Il est décidé de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune d'Echternach et ce avec effet immédiat:

La nouvelle adresse sera:

20, rue André Duchscher, L-6434 Echternach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Echternach, le 30 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007103126/725/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Livingston s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.425.

Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2007

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2007 les associés ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un de ses quatre gérants.

Gérants de la société:

- Monsieur Carlo Fischbach, demeurant à 20, rue des Tilleuls, L-2510 Strassen
- Monsieur Nico Arend, demeurant à 72, bd. Prince Félix, L-1513 Luxembourg
- Monsieur Daniel Beck, demeurant à 1A, rue de Luxembourg, L-5760 Hassel
- Monsieur Serge Calteux, demeurant à 19A, rue du Mur, L-2174 Luxembourg

N. Arend

Gérant

Référence de publication: 2007103256/568/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

M3 Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 58.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102938/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2007, réf. DSO-CH00167. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070117190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.